



BANQUE des
TERRITOIRES



Les modalités de révision

Révisabilité : Simple et Double

Les modalités de révision

Introduction

La révisabilité consiste à impacter une ou plusieurs caractéristiques du prêt en fonction de la variation d'un index prédéfini, celui du livret A généralement.

Les modalités de révision des prêts de la Caisse des Dépôts sont de trois types :

1. La simple révisabilité

Principe : seul le taux d'intérêt du prêt est révisé.
Ce taux est revu en fonction de l'évolution de l'index de référence.

Les modalités de révision

Introduction

2. La double révisabilité

Cette modalité est spécifique à la Caisse des Dépôts. Le terme « double révisabilité » implique la révision simultanée de deux caractéristiques du prêt : le taux d'intérêt et le taux de progressivité de l'échéance

Variation du taux du prêt + variation du taux de progressivité des échéances

- **Objectif** : lisser l'impact de l'évolution du taux d'intérêt sur les échéances de votre prêt
- **Principes** : modifier la progressivité du prêt en fonction de l'évolution du taux d'intérêt. De ce fait, les échéances n'augmentent ou ne diminuent que progressivement, par répartition sur toute la durée résiduelle.

Dans certains cas, il peut être intéressant d'opter pour un taux de progressivité des échéances négatif qui permet de majorer votre effort de remboursement sur les échéances initiales.

Elle peut s'appliquer à tous les prêts à taux révisables actuellement disponibles.

Les modalités de révision

Introduction

3. La double révisabilité limitée

Cette modalité est spécifique à la Caisse des Dépôts. Le terme « double révisabilité » implique la révision simultanée de deux caractéristiques du prêt : le taux d'intérêt et le taux de progressivité de l'échéance

Variation du taux du prêt + variation du taux de progressivité des échéances
+ détermination d'un plancher du taux de progressivité des échéances

- **Objectif** : profiter immédiatement de l'effet d'une baisse du taux du Livret A sur les échéances les plus proches
- **Principe** : la détermination d'un plancher du taux de progressivité des échéances permet de "bloquer" l'impact d'une baisse du taux du Livret A. La plupart des prêts de la Caisse des Dépôts bénéficient de cette option.

A savoir

1. Le taux d'intérêt est revu en fonction des changements de l'index de référence
2. La progressivité de l'échéance consiste à appliquer un taux de progression, sur chacune des échéances, à partir du début de la phase d'amortissement
3. Le taux de progressivité de l'échéance est calculé à partir d'un coefficient de révision

Novembre 2018
banquedesterritoires.fr

 | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

